

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00498 Numéro SIREN : 793 467 259 Nom ou dénomination : 60fps

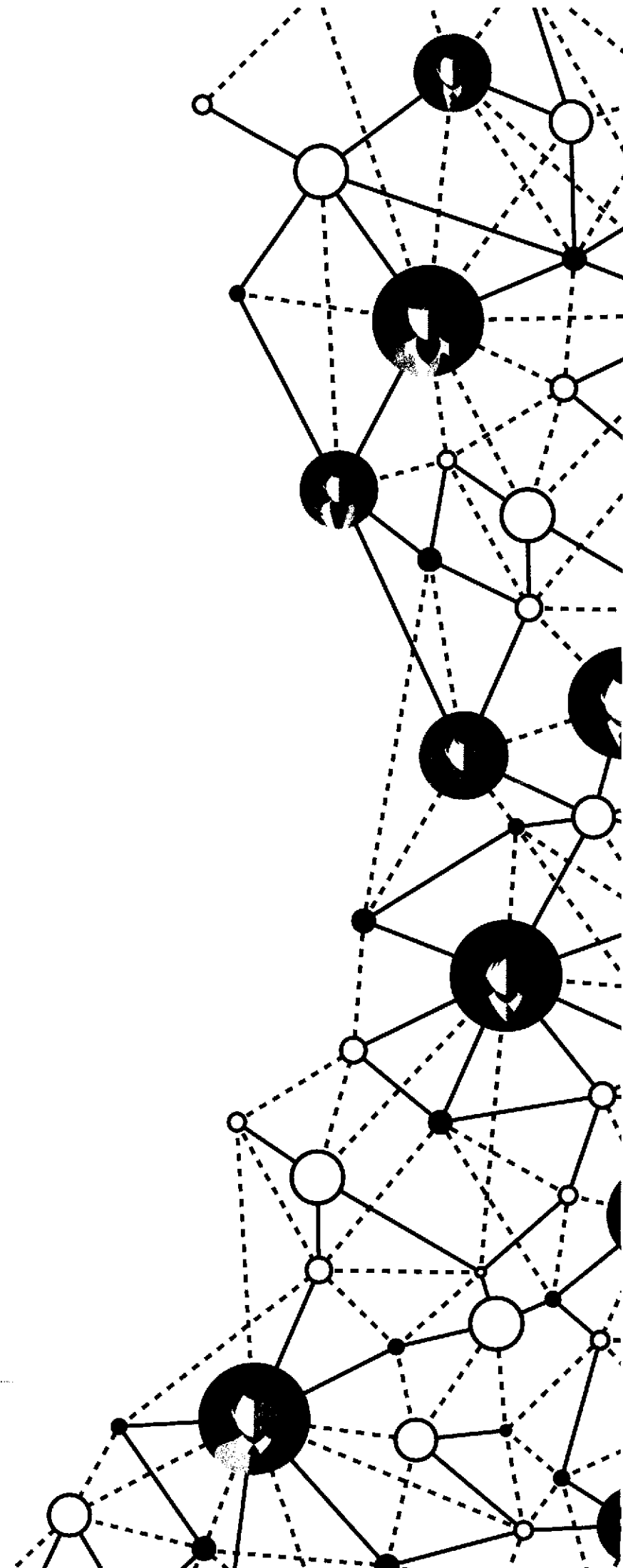
Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2021 sous le numéro de dépôt 12569

Plaquette

60FPS

*Certifié conforme,
Sylvain Tran*

31/03/2018



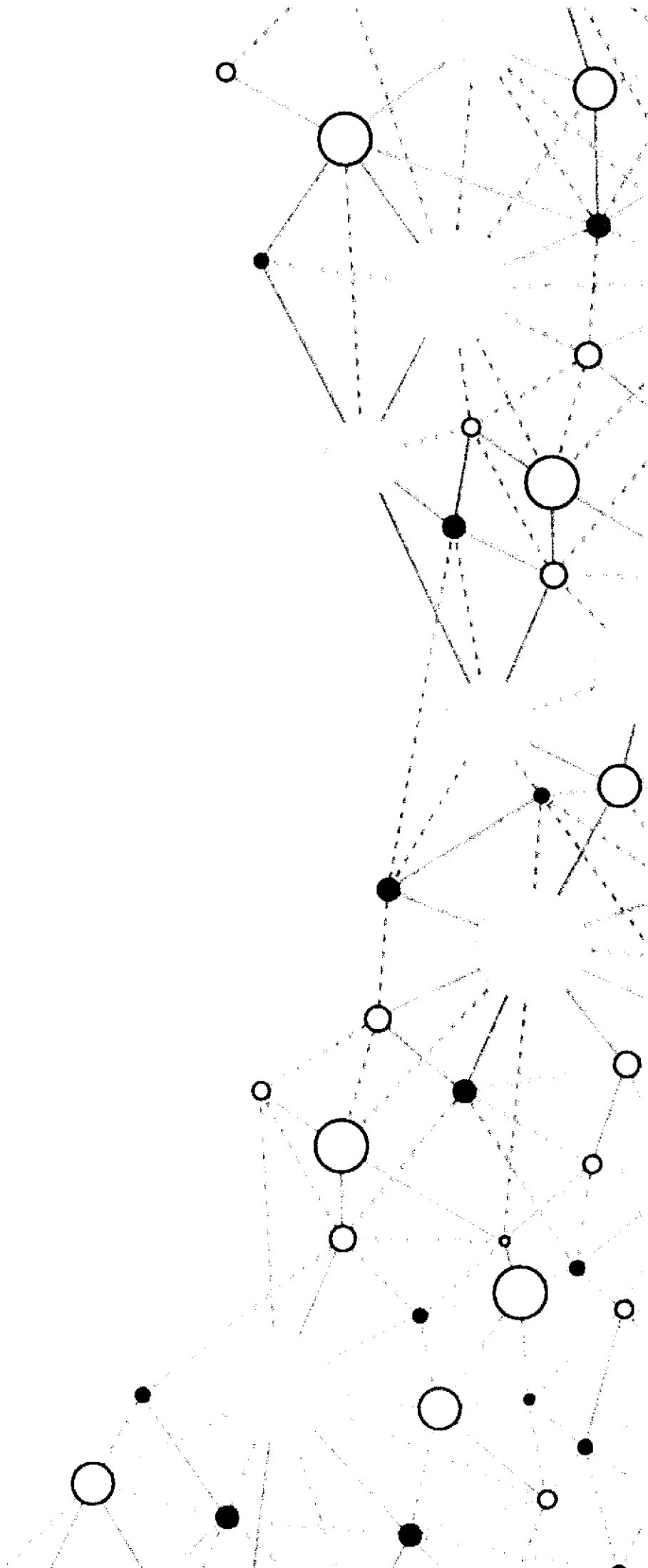
60FPS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Bilan actif (détail)	8
1.5	Bilan passif (détail)	10
1.6	Compte de résultat (détail)	11
1.7	2065 Impôt sur les sociétés	13
1.8	2065 bis	14
1.9	2050 Bilan actif	15
1.10	2051 Bilan passif	16
1.11	2052 Compte de résultat	17
1.12	2053 Compte de résultat (suite)	18
1.13	2054 Immobilisations	20
1.14	2055 Amortissements	21
1.15	2056 Provisions inscrites au bilan	22
1.16	2057 Etat des créances et dettes	23
1.17	2058-A Détermination résultat fisc.	24
1.18	2058-B Déficits prov. non déduct.	25
1.19	Prod. à recevoir charges à payer	26
1.20	Provisions non déductibles	27
1.21	2058-C Affectation du résultat	28
1.22	2059-A Détermin. plus moins-values	29
1.23	2059-B Affectation plus values C/T	30
1.24	2059-C Suivi des moins values L/T	31
1.25	2059-D Affectation plus values L/T	32
1.26	2059-E Détermination VA produite	33
1.27	2059-F Capital social	34
1.28	2059-G Filiales	35
1.29	2069-RCI	36

Comptes annuels



60FPS

N° SIRET : 79346725900016

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif			Exercice au 31/03/2018			Exercice précédent	
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/03/2017	
Capital souscrit non appelé							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	74 256	7 446	66 810		
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires					
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL	74 256	7 446	66 810		
		Terrains					
		Constructions					
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Inst. techniques, mat. out. industriels	202 486	107 071	95 414	119 260	
		Autres immobilisations corporelles				37 128	
		Immobilisations en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL	202 486	107 071	95 414	156 388	
Immobilisations financières ⁽³⁾	Participations évaluées par équivalence						
	Autres participations	900		900	900		
	Créances rattachées à des participations	150 035		150 035	150 014		
	Titres immob. de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
Immobilisations financières ⁽³⁾	Prêts						
	Autres immobilisations financières	600		600	600		
	TOTAL	151 535		151 535	151 514		
	Total de l'actif immobilisé		428 278	114 517	313 760	307 902	
	Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Créances ⁽⁴⁾		TOTAL					
		Avances et acomptes versés sur commandes					
		Divers	Clients et comptes rattachés	111 956		111 956	72 948
			Autres créances	126 124		126 124	31 834
			Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers	TOTAL	238 080		238 080	104 782		
	Valeurs mobilières de placement	27 000		27 000			
	(dont actions propres :)						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	42 812		42 812	41 364		
TOTAL		69 812		69 812	41 364		
Charges constatées d'avance		6 249		6 249	24 555		
Total de l'actif circulant		314 142		314 142	170 702		
Frais d'émission d'emprunts à évaluer							
Primes de remboursement des emprunts							
Écarts de conversion actif							
TOTAL DE L'ACTIF		742 420	114 517	627 902	478 605		
Renvois :					150 614		
(1) Dont droit au bail							
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières							
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)							
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients			

60FPS

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Au 31/03/2018	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	309 063	277 317
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	145 493	31 745
	Situation nette avant répartition	460 056	314 563
	Subvention d'investissement		
Provisions	Provisions réglementées		
	Total	460 056	314 563
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total		
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		1 415
	Total		1 415
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 172	33 007
	Dettes fiscales et sociales	139 673	129 619
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	167 846	162 626
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		167 846	164 041
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		627 902	478 605
Capitaux propres	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an		
Aut. fonds propres	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	167 846	164 041
	(3) dont emprunts participatifs		

60FPS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 (Bilan)

Bilan Actif	31/03/2018	31/03/2017
Frais de développement		
20300000 FRAIS DE RECHERCHE & DEVELOPMT	74 256,00	0,00
TOTAL	74 256,00	0,00
Amort. prov. frais de développement		
28030000 AMORT DES FRAIS DE R&D	-7 446,00	0,00
TOTAL	-7 446,00	0,00
Autres immobilisations corporelles		
21810000 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	98 978,95	98 978,95
21830000 MATERIEL INFORMATIQUE	43 998,49	37 275,92
21840000 MOBILIER	59 508,98	59 508,98
TOTAL	202 486,42	195 763,85
Amort. prov. autres immob. corporelles		
28181000 AMORT AAI	-33 562,00	-19 417,00
28183000 AMORTISSEMENT MAT INFO	-38 137,77	-34 005,49
28184000 AMORT MOBILIER	-35 372,17	-23 081,17
TOTAL	-107 071,94	-76 503,66
Immobilisations corporelles en cours		
23100000 FRAIS DE RD EN COURS	0,00	37 128,00
TOTAL	0,00	37 128,00
Autres participations		
26100000 PARTS ST IMMO	900,00	900,00
TOTAL	900,00	900,00
Créances ratt. à des participations		
26710000 CREANCE RAPTTACHEE PARTICIP.	149 437,88	147 232,31
26811000 INTERETS COURUS SUR AVANCE ST	597,75	2 782,32
TOTAL	150 035,63	150 014,63
Autres immobilisations financières		
27500000 DEPOT DE GARANTIE	600,00	600,00
TOTAL	600,00	600,00
Clients et comptes rattachés		
41110000 CLIENTS	111 956,00	72 948,91
TOTAL	111 956,00	72 948,91
Autres créances		
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	643,20	0,00
44400000 ETAT IS A PAYER	6 882,00	27 635,00
44566000 TVA DEDUCTIBLE	3 377,40	0,00
44583100 TVA SUR FNP	1 323,66	500,00
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	113 898,00	3 699,00
TOTAL	126 124,26	31 834,00
Valeurs mobilières de placement		
50810000 PLACEMENTS ETORO	27 000,00	0,00
TOTAL	27 000,00	0,00



Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 (Bilan)

Page : 9 / 36

60FPS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 (Bilan)

Bilan Passif	31/03/2018	31/03/2017
Capital		
10130000 CAPITAL SOCIAL	5 000,00	5 000,00
TOTAL	5 000,00	5 000,00
Réserve légale		
10610000 RESERVES LEGALES	500,00	500,00
TOTAL	500,00	500,00
Autres réserves		
10680000 RESERVES FACULTATIVES	309 063,12	277 317,49
TOTAL	309 063,12	277 317,49
Emprunts et dettes financières divers		
45510000 COMPTE COURANT ASSOCIES	0,00	1 415,31
TOTAL	0,00	1 415,31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40110000 FOURNISSEURS	21 997,12	30 007,30
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	6 175,27	3 000,00
TOTAL	28 172,39	33 007,30
Dettes fiscales et sociales		
42100000 SALAIRES DUS	13 000,00	13 147,15
42820000 PROV CONGES PAYES	21 896,47	14 318,00
43100000 URSSAF A PAYER	8 088,26	26 857,00
43710000 MALLAKOFF A PAYER	1 271,80	1 555,91
43720000 VAUBAN HUMANIS A PAYER	6 329,53	5 556,16
43820000 PROVISION CHARGES/CP	9 226,96	5 011,00
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	31 370,87	5 051,87
44550000 TVA A PAYER	7 367,00	10 635,00
44571200 TVA COLLECTEE 20%	18 576,00	24 888,51
44584000 TVA A REGULARISER PASSIF	22 547,00	22 598,73
TOTAL	139 673,89	129 619,33

SARL 60FPS

**Annexe de base aux
comptes de l'exercice
clos-le 31/03/2018**

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2. Informations relatives au bilan	2
2.1. Actif.....	2
2.1.1. Immobilisations incorporelles.....	2
2.1.2. Immobilisations corporelles	2
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	2
2.1.3. Immobilisations financières.....	3
2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations.....	3
2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	3
2.1.3.1.2. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.....	5
2.1.4. Stocks.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.4.1. Stocks de produits achetés.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.4.2. Stocks de produits fabriqués.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.5. Produits à recevoir.....	7
2.1.6. Créances	9
2.1.7. Disponibilités et divers.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2. Passif.....	10
2.2.1. Capitaux propres.....	10
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	10
2.2.1.2. Capital	10
2.2.2. Provisions pour risques et charges.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.3. Dettes financières et autres dettes	11
2.2.4. Charges à payer	12
3. Informations relatives au compte de résultat	12
4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).....	12
5. Impôt sur les bénéfices	Erreur ! Signet non défini.
6. Autres informations	13
6.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	Erreur ! Signet non défini.
6.2. Engagements pris en matière de crédit-bail	Erreur ! Signet non défini.
6.3. Engagements hors bilan	Erreur ! Signet non défini.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-

Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	6 723	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	37 128	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence, ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	21	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
Observation :						

Observation :					
Observation :					
Observation :					
Observation :					
Observation :					
Observation :					
Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats
Observation :					
Observation :					
Observation :					

	Observation :				
	Observation :				
	Observation :				
	Observation :				

2.1.3.1.2. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales (françaises et étrangères) non reprises au § A	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
	Brute Nette			
	Observation :			
	Observation :			
	Observation :			

	Observation :			
	Observation :			
	Observation :			

Participations (françaises et étrangères) non reprises au § A	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	<i>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)</i>
	Brute	Nette			
	Observation :				
	Observation :				
	Observation :				

	Observation :			
	Observation :			
	Observation :			

indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant a)) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

Dans la monnaie locale d'opération.

En euros.

Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
----------	---------

INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	643
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	113 898
Divers	-
TOTAL	114 541

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		150 036	-	150 036
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		600	-	600
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		111 956	111 956	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	6 882	6 882	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	4 701	4 701	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	113 898	113 898	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		643	643	-
	Charges constatées d'avance		6 250	6 250	-
TOTAL		394 966	244 330	150 636	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	5 000	-	-	5 000
Primes, réserves et écarts	277 817	31 746	-	309 563
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	31 746	113 748	-	145 493
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	314 563	145 493	-	460 057

Le capital est composé de (actions / parts sociales) de euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	28 172	28 172	-	-
Personnel et comptes rattachés	34 896	34 896	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	56 287	56 287	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	48 490	48 490	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	167 846	167 846	-	-

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	21 896
Charges sociales provisionnées	9 227
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	6 175
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	31 371
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	68 670

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	723 134	30 813	753 947
Chiffre d'affaires net	723 134	30 813	753 947

4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution (au choix) des charges de personnel (charges sociales) (le cas échéant) de l'impôt sur les sociétés.

Au bilan, il a été imputé (au choix) en moins du poste IS à payer en Dettes sociales et Fiscales pourK€ (pour la part du CICE utilisé pour réduire le solde d'IS à payer) en Autres créances (pour le montant qui n'a pu être imputé sur le solde d'IS à payer, à se faire rembourser par l'Etat).

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être (au choix) utilisé/ demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

Pour un exercice clos en 2013, année de mise en place du CICE, il convient de comptabiliser en produit à recevoir aussi le CICE au titre d'une période d'emploi en 2012 pour toute rémunération versée en 2013.

Le cas échéant, notre entité a mobilisé sa créance sur l'Etat en matière de CICE auprès depour un montant de€. L'impact sur les comptes est le suivant : ».

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

- d'investissement (indiquer le montant),
- de formation (indiquer le montant),
- de recrutement (indiquer le montant),
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer le montant),
- et de reconstitution (ou amélioration) de notre fonds de roulement (indiquer le montant).

60fps
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 39 rue Jeanne d'Arc
54000 NANCY
793 467 259 RCS NANCY

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 AOUT 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le 17 août,
A 14 heures,
Au siège social à NANCY,

Monsieur Sylvain TRAN HUU LOI demeurant 8 rue de Saverne à 54000 NANCY,

Propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 60fps,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Sylvain TRAN HUU LOI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 145 493 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	145 493 euros
------------------------	---------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 454 556 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code du commerce, la présente décision fait mention de la convention qui s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- **Convention conclue par la Société avec la SCI ST IMMO (RCS NANCY 810 201 970) dont Monsieur Sylvain TRAN HUU LOI est gérant associé :**

La SCI ST IMMO a loué à notre Société des locaux à usage de bureau, moyennant un loyer H.T. de 25 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code du commerce, les conventions visées à l'article L.223.19 du Code du commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de ratifier la rémunération perçue en sa qualité de gérant, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, qui s'est élevée à un montant de 218 345,03 euros, outre la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires assises sur sa rémunération en qualité de gérant :

- Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 39 253,20 euros.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Sylvain TRAN HUU LOI
Associé unique et gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a loop and a horizontal stroke.

60fps
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 39 rue Jeanne d'Arc
54000 NANCY
793 467 259 RCS NANCY

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le 31 décembre,
A 18 heures,

Monsieur Sylvain TRAN HUU LOI,
demeurant 8 rue de Saverne 54000 NANCY,

Propriétaire de la totalité des 5.000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 60fps,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris la décision suivante relative à la distribution de dividendes.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du bilan et des comptes de la Société arrêtés au 31 mars 2018, décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 250.000 euros, soit 50 euros pour chacune des 5.000 parts sociales composant le capital social.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide que la somme de 250.000 euros, dont la distribution a été décidée sous la décision précédente, est prélevée en totalité sur le compte "autres réserves".

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que constituent des revenus éligibles à l'abattement de 40%, les revenus distribués par des personnes morales relevant de l'impôt sur les sociétés. A ce titre, le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Sylvain TRAN HUU LOI
Associé unique et gérant



60fps
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 39 rue Jeanne d'Arc
54000 NANCY
793 467 259 RCS NANCY

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 17 AOUT 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 145 493 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 145 493 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 454 556 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance
Sylvain TRAN HUU LOI

